

Conditions Générales

CLI€

Applicables au 11 mai 2021

CONDITIONS GÉNÉRALES CLI€

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de l'offre de contrat de crédit CLI€ proposée par Boursorama Banque.

Conformément à l'article L.312-4 du Code de la consommation, le CLI€ n'est pas soumis aux dispositions des articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation notamment en raison du délai de remboursement ne dépassant pas trois mois et des frais négligeables qui y sont perçus au titre du présent contrat.

Le présent contrat est réservé aux clients titulaires d'un compte bancaire BOURSORAMA BANQUE, agissant pour des besoins non professionnels, majeurs, capables et résidant fiscalement en France.

1. Formation du contrat du crédit:

1.1 Acceptation :

L'emprunteur confirme son acceptation après avoir validé le montant du CLI€ sur son Espace Client. Pour ce faire, il devra prendre connaissance des présentes conditions générales en notifiant son acceptation électronique audit paiement et aux présentes conditions générales en cliquant sur le bouton « JE VALIDE ».

La Convention de Preuve relative au CLI€ est disponible à l'article 8.7 des Conditions Générales BOURSORAMA BANQUE.

1.2 Rétractation :

Conformément à l'article L.222-7 du Code de la consommation, après avoir accepté le présent contrat, l'emprunteur pourra revenir sur son engagement au moyen du formulaire détachable ci-joint, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de son acceptation des présentes conditions générales, en renvoyant par lettre recommandée avec AR ce formulaire détachable après l'avoir daté et signé.

Si dans le délai de quatorze jours suivant son acceptation, l'emprunteur venait à exercer son droit de rétractation, il serait tenu à la restitution immédiate du capital versé. Le montant des frais négligeables éventuellement perçus par le prêteur lui sera remboursé dans un délai de 30 jours.

1.3 Conditions d'octroi :

Boursorama Banque se réserve le droit d'accorder ou de refuser le CLI€.

En outre, la mise à disposition du crédit ne pourrait intervenir :

- en cas de décès de l'emprunteur survenant avant la mise à disposition des fonds, en raison du caractère strictement personnel du présent contrat.
- en cas d'une inscription aux fichiers tenus par la Banque de France de l'emprunteur,
- en cas de la survenance de tout événement entraînant une modification substantielle de la situation personnelle ou financière de l'emprunteur au niveau de ses revenus, de ses charges ou de son patrimoine.
- en cas d'inexactitude substantielle des informations fournies par l'emprunteur au niveau de ses revenus, de ses charges ou de son patrimoine, de nature à fausser l'appréciation par le prêteur du risque de défaillance de l'emprunteur.
- en cas d'incidents de paiement ou d'irrégularité sur le(s) compte(s) de l'emprunteur.

1.4 Mise à disposition du crédit :

Lorsque le contrat est devenu définitif et que toutes les conditions de mise à disposition mentionnées ci-dessus sont réalisées, le crédit est mis à la disposition de l'emprunteur, au crédit du compte désigné au contrat, en une seule fois et pour sa totalité dans les conditions suivantes :

- Soit au plus tôt dans un délai maximal de 48 heures suivant la date d'acceptation du contrat si l'emprunteur demande expressément le commencement d'exécution du contrat ;
- Soit au plus tard dans un délai de 14 (quatorze) jours suivant la date d'acceptation du contrat à défaut de demande de commencement d'exécution du contrat avant ce délai.

2. Conditions financières :

Le montant des frais négligeables perçus au titre du présent contrat sera calculé de la manière suivante :

- 5 € pour un crédit compris entre 200 et 500 € ;
- 10 € pour un crédit compris entre 501 et 1.000 € ;
- 20 € pour un crédit compris entre 1.001 et 2.000 € ;

Ce montant sera prélevé sur le compte Boursorama de l'emprunteur au plus tard 7 (sept) jours ouvrés suivant la mise à disposition des fonds.

Montant du prêt	Frais négligeables	Taux débiteur	TAEG
200 à 500 €	5 €	De 6,18% à 15,84%	De 6,31% à 16,69%
501 à 1.000 €	10 €	De 6,18% à 12,54%	De 6,31% à 13,07%
1.001 à 2.000 €	20 €	De 6,18% à 12,55%	De 6,31% à 13,09%

3. Exécution du contrat

3.1 Modalités de remboursement

Le CLI€ est un crédit amortissable sans période de différé.

La période d'amortissement commence au jour de la mise à disposition des fonds et se poursuit pour une durée maximale de 3 mois.

La première échéance intervient 30 jours après la mise à disposition des fonds.

Les échéances seront prélevées mensuellement sur le compte BOURSORAMA BANQUE de l'emprunteur.

3.2 Défaillance de l'emprunteur

En cas de défaillance de l'emprunteur dans les remboursements du crédit, BOURSORAMA BANQUE pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû majorée d'une indemnité égale au plus à 16 % du capital dû.

Si le prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale au plus à 16 % des dites échéances.

En cas d'incident de paiement caractérisé, des informations concernant l'emprunteur sont susceptibles d'être inscrites au FICP (Fichier National des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers), fichier tenu par la Banque de France et accessible à l'ensemble des Établissements de crédit.

L'emprunteur autorise BOURSORAMA BANQUE à prélever toute somme qu'il pourrait lui devoir sur un compte bancaire lui appartenant.

3.3 Résiliation anticipée :

En cas de décès de l'emprunteur, le prêteur pourra se prévaloir de la résiliation anticipée du contrat en raison du caractère strictement personnel du contrat de crédit.

La résiliation anticipée sera notifiée par le prêteur aux ayant droits ou au notaire chargé du règlement de la succession.

Toutes les obligations à la charge de l'emprunteur résultant du présent contrat sont stipulées indivisibles et solidaires de telle sorte que leur exécution pourra être réclamée à n'importe lequel des héritiers ou ayant droits de l'emprunteur.

4. Informations relatives au traitement des litiges

En cas de survenance d'un litige entre les parties n'ayant pas trouvé sa solution, le client peut saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant sa demande à l'adresse suivante : Madame la Médiatrice de la FBF – BP 151 – 75422 Paris Cedex 09 ou en accédant en ligne au formulaire sur le site <https://lemediateur.fbf.fr/>.

5. Secret bancaire et protection des données personnelles

BOURSORAMA est tenue au secret professionnel, sauf exceptions légales. L'intégralité des informations relatives à la protection des données personnelles par BOURSORAMA sont disponibles au sein de la politique de protection des données annexée aux Conditions Générales de BOURSORAMA Banque, accessibles sur le site. A titre d'information, il est néanmoins rappelé ce qui suit.

Les données personnelles spécifiquement traitées par BOURSORAMA dans le cadre de votre souscription au crédit en trois fois sont traitées afin de vérifier votre éligibilité au crédit, gérer et assurer le suivi de votre dossier et, si votre demande est acceptée, s'assurer de la bonne exécution du présent Contrat. A cette occasion, BOURSORAMA évalue votre capacité de souscrire en ayant recours à des modèles de risques qui utilisent vos données et permettent d'évaluer un risque de non-remboursement de votre part. BOURSORAMA traite également vos données aux fins de prévention de la fraude, recouvrement de créances, gestion des incidents de paiement, mobilisation ou cession de créances (à titre de garantie ou non), constitution de sûreté ou garantie sur ces créances.

BOURSORAMA peut être tenue de fournir certaines données aux autorités publiques, lorsqu'elles en font la demande, ou dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires. Dans de tels cas, seules les informations précisément demandées sont communiquées.

Ces données sont conservées pour une durée maximum de cinq (5) ans au-delà de la durée du crédit ou pour une durée de douze (12) mois à compter de la notification de la décision de la banque si votre demande n'a pas été acceptée.

Tous incidents ou déclarations fausses ou irrégulières pourront faire l'objet d'un traitement destiné à prévenir la fraude, les impayés et les incidents de clientèle au sein de BOURSORAMA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité de vos données et de définir le sort de vos données après votre décès. Ces droits peuvent être exercés dans les conditions et les limites visées par la réglementation en vigueur. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour BOURSORAMA l'impossibilité de fournir le produit ou le service. Vous pouvez aussi à tout moment et sans frais, sans avoir à motiver leur demande, vous opposer à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Vos droits peuvent être exercés directement en ligne « <https://clients.boursorama.com/mon-profil/parametres-de-confidentialite/mes-droits> ».

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

6. Autorité de contrôle :

BOURSORAMA est un établissement de crédit agréé en France.

L'autorité chargée du contrôle des établissements de crédit est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

L'autorité administrative chargée de la concurrence et de la consommation est la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) - 59, boulevard Vincent Auriol 75013 Paris Cedex 13.

7. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises à la législation française. Tout litige relatif aux présentes conditions générales est de la seule compétence des tribunaux français.

À NE RENVOYER À BOURSORAMA BANQUE QUE SI L'EMPRUNTEUR RENONCE À SON ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONTRAT DE CRÉDIT CLI€

Formulaire détachable devant être rempli complètement de la main de l'emprunteur

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

À renvoyer au plus tard 14 jours après la date de l'acceptation du contrat de crédit, à BOURSORAMA BANQUE, Service Formalisation des Crédits et des Garanties – 44 rue Traversière, CS 80134, 92772 Boulogne-Billancourt cedex.

Le délai commence à courir à compter du jour de votre acceptation au contrat de crédit.

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration du délai rappelé ci-dessus.

Je soussigné(e), (nom, prénom usuel, adresse) :

.....
.....
.....
.....
.....

Déclare renoncer au contrat de crédit de Euros émise par BOURSORAMA BANQUE que j'avais accepté le//

Date :// Signature de l'emprunteur